



S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **40-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 15 Votants : 19

Présents : JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C.LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGALT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

Absents excusés : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

Absents: N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

Président de séance : G. JULLIEN

Secrétaire de Séance : JM. CAMACHO

Rappel du quorum : 13

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE-
Election du Vice-Président**

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

En application de l'article L5211-1, qui renvoie à l'article L 2121-21 le président a soumis au vote le principe de procéder à l'élection des vice-présidents par un vote à mains levées. Proposition adoptée à l'unanimité du comité syndical.

Vu la délibération n°26-14, portant création de 5 postes de vice-présidents

Considérant la démission de M. Sylvain CIALDELLA reçue le 07 décembre 2015, 5^{ème} vice-président du SIRD élu par délibération n° 28-14,

Il convient d'élire un nouveau vice-président

1) Il est ainsi procédé à l'élection du 5ème vice-président

Premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants.....	19
c. Nombre de suffrages exprimés	19
d. Majorité absolue.....	13

A obtenu :

- M. Gilbert SALLET : 19 voix
- M. Gilbert SALLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015

Le Président,
Guy JULIEN

